

RCS : AIX EN PROVENCE

Code greffe : 1301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AIX EN PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01353

Numéro SIREN : 820 829 471

Nom ou dénomination : A2E

Ce dépôt a été enregistré le 30/08/2018 sous le numéro de dépôt 7080

CERTIFIÉ CONFORMÉ

25/07/2018

edi-tdfc

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A

Désignation de l'entreprise SAS A2E				Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise 695 ROUTE DE MARSEILLE 13080 AIX-EN-PROVENCE														
SIREN <table border="1"><tr><td>8</td><td>2</td><td>0</td><td>8</td><td>2</td><td>9</td><td>4</td><td>7</td><td>1</td></tr></table>						8	2	0	8	2	9	4	7	1
8	2	0	8	2	9	4	7	1						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1"><tr><td>1</td><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1"><tr><td>1</td><td>7</td></tr></table>						1	1	2	1	7				
1	1	2												
1	7													
				Exercice N clos le <table border="1"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td><td>1</td><td>7</td></tr></table>		3	1	1	2	1	0	1	7	
3	1	1	2	1	0	1	7							
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012										
		Autres *	014	016										
	Immobilisations corporelles *		028	030										
	Immobilisations financières * (1)		040	042										
	Total I (5)		044	048										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052										
		Marchandises *	060	062										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070										
		Autres * (3)	072	1132	074	1132								
	Valeurs mobilières de placement		080	60000	082	60000								
	Disponibilités		084	54760	086	54760								
	Charges constatées d'avance *		092		094									
	Total II		096	115892	098	115892								
Total général (I+II)				110	115892	112	115892							
PASSIF						Exercice N 1	NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1500								
	Écarts de réévaluation			124										
	Réserve légale			126		150								
	Réserves réglementées *			130										
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)			131		31474								
	Report à nouveau			134										
	Résultat de l'exercice			136		65356								
	Provisions réglementées			140										
	Total I			142		98480								
Provisions pour risques et charges			Total II		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164										
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		1400								
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	1766	172	16011							
	Produits constatés d'avance			174										
Total III			176		17412									
Total général (I + II + III)				180		115892								
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195										
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182										
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 312 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SAS A2E</u>		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR	018
				Exercice N clos le <u>31/12/2017</u>	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210
	Production vendue	Biens Services *	215		211
			217	92061	218
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222
	Production immobilisée *			221	
	Subventions d'exploitations reçues			226	
	Autres produits				230
					96
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232
					92157
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
	Variation de stocks (marchandises) *				236
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243
			166		244
	Rémunérations du personnel *				250
	Charges sociales (cf. renvoi 480)				252
	Dotations aux amortissements *				251
	Dotations aux provisions				256
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259	
				260	
Total des charges d'exploitation (II)					264
					7578
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270
					84579
Produits financiers (III)	280	21		Charges financières (V)	294
Produits exceptionnels (IV)					290
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) : dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) :)			347	300
				348	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306
					19244
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310
					65356
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	65356
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	19244
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers versés de réintégration (art. 239 septies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (i.e. sexies)	986		ZFL-TE (14. octies et octes A)	987
	Reprise d'entreprises en difficulté (14. septies)	981		JEI (14. sexies A)	989
	ZRD (11. terdecies)	127		ZRR (11. quinquies)	138
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 14 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	999
	ZFA (14. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344
	Créance due au report en arrière du déficit			346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					84600
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356
	Déficits antérieurs reportables * : dont imputés sur le résultat :				360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					84600

Formulaire obligatoire (article 502 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A2E

31122017

N°cant ☒ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492		494		496					

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values		
					Court terme *	Long terme	
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)						591	
TOTAL					596	585	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : SAS A2E						31122017		Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780				
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995	
Déficits imputés			983		Déficits étrangers des PMF antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996	
Déficits reportables			984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129	
Total des déficits restant à reporter			870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800	
VI DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								371	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	798
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 1 ^{er} de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A2E
Société par actions simplifiée
au capital de 1 500 euros
Siège social : 695 Route de Marseille
13080 Luynes
820 829 471 RCS Aix en Provence

**RECEPTION
GTC AIX
27 JUL. 2018**

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUIN 2018**

Le 29 Juin 2018, à 11h, les associés de la Société A2E se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur Alessandro Zucchini préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 300 actions, soit plus du cinquième du capital social.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

AZ

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce; approbation de ces conventions.

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 65 356 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- | | |
|---|--------------|
| – Résultat bénéficiaire de l'exercice : | 65 356 euros |
|---|--------------|

AFFECTATION :

- | | |
|---------------------|---------------|
| – Autres réserves : | 65 356 euros. |
|---------------------|---------------|

AZ

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président de l'assemblée
Monsieur Alessandro Zucchini

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Zucchini.